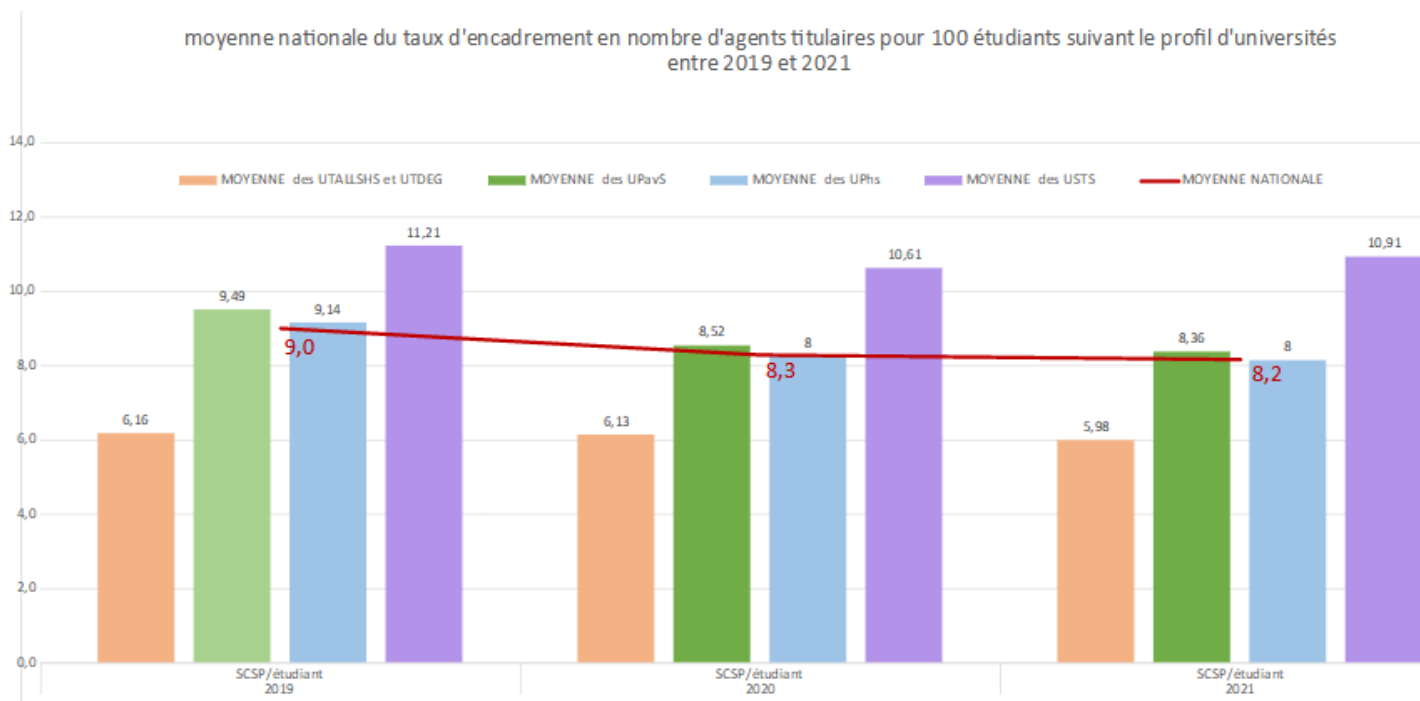


DOTATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC : LA RÉALITÉ DES CHIFFRES CONTRE LA COMMUNICATION DU MINISTÈRE !

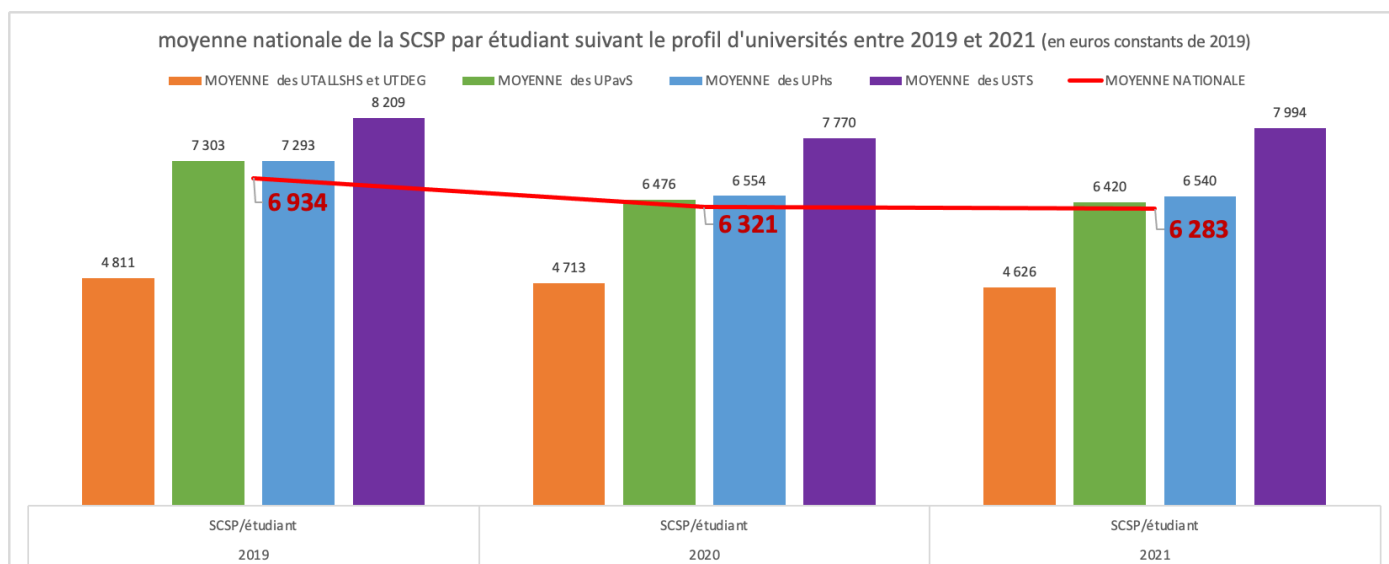
À l'opposé des discours de rentrée de notre ministre et de ses déclarations sur l'investissement sans précédent dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et des milliards d'euros d'augmentation annoncés depuis le début du quinquennat, nous ne pouvons que constater au quotidien que les moyens des établissements pour l'exercice de nos missions ne font que diminuer et que le taux d'encadrement des étudiant·es, en baisse constante depuis de nombreuses années, empêche dans certaines filières de dispenser la totalité des formations ou d'en maintenir la qualité.

Les graphiques ci-dessous indiquent d'une part la moyenne des taux d'encadrement en agent·es titulaires pour 100 étudiant·es et d'autre part celle de la subvention pour charge de service public (SCSP : dotation financière globale de l'État aux établissements) par étudiant·e suivant les profils d'universités utilisés par le ministère :

- UPavS : les universités pluridisciplinaires avec santé
- UPhs : les universités pluridisciplinaires hors santé
- USTS : les universités Sciences Technologie et Santé
- UTALLSHS+UTDEG : les universités tertiaires Arts Lettres Langues Sciences Humaines et Sociale et les universités tertiaires Droit Economie Gestion



En deux ans, le taux d'encadrement pour 100 étudiant·es est donc passé de 9,0 à 8,2 soit un manque de postes de titulaires (E, EC et BIATSS confondus) d'environ 15 000 pour maintenir simplement le taux d'encadrement de 2019, par ailleurs bien médiocre. Les étudiant·es et les personnels des universités ont donc vu leurs conditions d'études et de travail poursuivre leur dégradation entre 2019 et 2021 et ce malgré les discours d'autosatisfaction constamment réitérés de la ministre.



De plus, nous avons constaté qu'il existe entre universités de même profil, des écarts de dotation qui varient du simple au double et des écarts de taux d'encadrement qui varient du simple au triple !

Pour amener les établissements les moins bien dotés à la moyenne, il faudrait une augmentation et une affectation de 634 M€ supplémentaires à notre budget (+3,7 %) et l'embauche de 7435 agent-es titulaires (environ 50 % d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-es et 50 % de BIATSS).

En 2021, seuls 18 M€ ont été consacrés à cette convergence (réduction des inégalités) dans le cadre de la seconde phase des "dialogues stratégiques de gestion" (à mettre en regard des 380 M€ du PIA qui accentuent les inégalités). La dépense publique moyenne par étudiant-e continue donc de diminuer d'année en année depuis 10 ans et indique à quel point les gouvernements successifs ne font pas de la formation de la jeunesse une priorité.

Nous invitons les collègues syndiqué-es et leurs représentant-es au conseil d'administration de leur établissement à se saisir de ces informations pour exiger que leurs équipes de direction obtiennent les fonds et les emplois nécessaires à une réduction de ces inégalités sans laquelle les missions de service public ne sauraient être délivrées sur l'ensemble du territoire avec des conditions de travail dignes pour les agent-es et des conditions d'études satisfaisantes pour les étudiant-es.

Point méthodologique

Pour quantifier cette baisse des moyens, et rendre plus visible/concrète la disparité des conditions de délivrance du service public de l'ESR sur l'ensemble du territoire, nous avons mené des calculs basés sur des chiffres ouverts : nombre d'étudiant-es inscrit-es, nombre des agent-es titulaires notifié-es et subvention pour charge de service public dite SCSP. Nous avons également chiffré le montant d'un éventuel "rattrapage" pour résorber de moitié les écarts constatés par rapport à un niveau moyen national (notre hypothèse dite de convergence).

Plusieurs remarques :

- ➔ le détail des informations et sources des chiffres utilisés, inclus dans un fichier tableur permettant de trouver des informations relatives à chaque établissement est disponible ici : [https://www.snesup.fr/article/inegalites-de-dotation-quels-sont-les-taux-dencadrement-et-les-budgets-par-etudiant-des-universites-et-etablissements-denseignement-superieur-publics](https://www.snesup.fr/article/inegalites-de-dotation-quels-sont-les-taux-dencadrement-et-les-budgets-par-etudiant-des-universites-et-etablissements-denseignement-superieur-publics;);
- ➔ les budgets supplémentaires (dialogues de gestion, plan de relance, ...) abondés en cours d'année ne sont pas pris en compte, restant par hypothèse « à la marge » et accentuant les inégalités initiales de dotation ;
- ➔ il ne s'agit pas pour le SNESUP-FSU de stigmatiser les universités les mieux dotées (qui de fait le sont beaucoup moins que les CPGE et les grandes écoles) mais d'illustrer la dégradation des conditions d'études et de travail des agent-es que nous dénonçons ;
- ➔ les valeurs obtenues par établissement sont des valeurs moyennes qui peuvent elles-mêmes masquer des inégalités très fortes au sein même de l'établissement (entre composantes, disciplines etc.). ■